

ÉLEVAGE



Conseil bâtiment :

Pour un investissement décisif dans une carrière d'éleveur

*Améliorer ses conditions de travail, respecter la réglementation,
être cohérent avec son système fourrager*

QUI EST CONCERNÉ ?

Eleveurs de ruminants, ayant un projet de création, rénovation ou aménagement de bâtiment en lien avec la réglementation en vigueur (mise aux normes).

POUR QUELS OBJECTIFS ?

- Aider l'éleveur à décliner son projet et à rechercher la meilleure solution en fonction de son système fourrager
- Orienter l'éleveur sur les différentes démarches à réaliser
- Réalisation d'esquisses et choix d'une solution pour communication à l'architecte et réalisation de devis par les entreprises

AVEC QUELS RÉSULTATS ?

- Avoir un système cohérent
- Permettre l'accès aux aides plan bâtiment

NOS ATOUTS

- Expérience des conseillers dans les productions bovines, ovines et caprines
- Fiche de calcul Excel, de dimensionnement des ouvrages de stockage, précise et synthétique

NOS MÉTHODES DE TRAVAIL

- Visite de l'exploitation pour la définition du projet qui dépend des paramètres suivant :
 - Type de bâtiment
 - Type d'effluent recherché
 - Les contraintes et atouts du site
- Au bureau :
 - Estimation du coût du projet
 - Réalisation des plans sur feuille Excel

LIVRABLES

L'étude du projet qui comprend :

- Une estimation sommaire du coût du projet
- La feuille Excel : calcul de dimensionnement des ouvrages de stockage
- Les plans, à l'échelle, des bâtiments et ouvrages de stockage des effluents

LES INTERVENANTS :

Les conseillers de la Chambre d'Agriculture de la Loire spécialisés en productions bovine, ovine et caprine.

DURÉE :

De 2 à 4 semaines pour le rendu.

TARIFS :

Prestation réalisée sur devis sur la base des tarifs en cours du catalogue des services.

NOS RÉFÉRENCES

- De nombreux conseils réalisés dans le département par les conseillers de la Chambre d'Agriculture de la Loire sur l'ensemble des espaces du bâtiment
- Animation de stages bâtiments

Les + de la Chambre d'Agriculture de la Loire

- **Nos valeurs** : le sens du long terme, la compétence, la proximité, l'indépendance et la qualité
- **Certifiée depuis 2012** pour ses activités de conseil et de formation

CONTACT :

LE CONSEILLER CHAMBRE D'AGRICULTURE : 04 77 92 12 12



La Chambre d'Agriculture de la Loire est certifiée par l'organisme certificateur AFNOR certification, selon un référentiel validé et reconnu au niveau national. Elle est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre d'un agrément multi-sites porté par l'APCA.

3 Implantations proches de vous :

Saint-Priest-en-Jarez / Perreux / Feurs

Accueil téléphonique unique : 04 77 92 12 12

E-mail : cda42@loire.chambagri.fr www.terresdeloire.fr

